



REGLEMENT ENDURANCE TOUT TERRAIN QUAD

ARTICLE 1

La Ligue Midi-Pyrénées organise, dans le cadre du Championnat de Ligue d'Endurance Tout Terrain, un Championnat d'Endurance Tout Terrain Quad. Les courses se dérouleront en solo sur une durée allant de 1h30 à 2h00. Durée minimum recommandée selon les disponibilités horaires 1h30.

CALENDRIER 2016

Sous réserve de modification :

07 aoûtAndillac (81)

28 aoûtGrazac (81)

A définirLoupiac (46)

Si une épreuve vient s'inscrire en cours de saison elle pourra compter pour le Championnat, après avis de la Commission.

ARTICLE 2 : Inscriptions

A l'occasion de chaque épreuve, les inscriptions et les droits d'engagements de 36 euros + 9 euros = 45 euros (dont 33 euros de part Club) pour les solos se feront sur <http://ffm.engage-sports.com>.

ARTICLE 3 – Pilotes

Les pilotes âgés de 15 ans peuvent rouler avec un quad de cylindrée inférieure ou égale à 550cc. Les pilotes de plus de 18 ans peuvent rouler dans n'importe quelle cylindrée.

ARTICLE 4 - Contrôle administratif et technique

Tous les quads doivent être munis de deux plaques Fond jaune / Numéros noirs (20x30 minimum) pour les numéros de course, une à l'avant et une à l'arrière sous la selle. Chaque quad doit être équipé d'un coupe-circuit bracelet guidon et de nerf bar (protection des pieds) ceux-ci doivent par construction être relevés à l'arrière de 100 mm minimum ou être équipés d'une protection en métal ou plastique entre ce nerf bars et les garde boue arrière. Le niveau sonore des motocycles devra être conforme aux normes en vigueur selon la méthode « 2 Mètres Max » (détaillée dans la partie « règles générales d'un contrôle technique »). Les réservoirs ne peuvent dépasser la hauteur de la fixation du guidon ni être placés à l'avant de la machine (à l'avant du guidon). La capacité des réservoirs de carburant ne peut excéder 22 litres pour les 4 Temps et les 2 Temps. Sont interdits de Championnat les quads possédant tout système de différentiel. Un extincteur est obligatoire dans chaque stand.

ARTICLE 5 – Départ

Un tour de reconnaissance est obligatoire. Le départ sera de type « Le Mans ». Les pilotes devront avoir un genou à terre. Au signal donné par le Directeur de course, les pilotes franchiront à pieds la distance les séparant de leur machine. Ils devront mettre eux-mêmes leur machine en marche, sur la ligne par démarreur électrique ou mécanique. Le démarrage à la poussette sera autorisé après départ de tous les concurrents. Le mécanicien pourra aider le pilote dans cette manœuvre. L'emplacement sur la ligne de départ sera donné en fonction de l'ordre des numéros pour la première épreuve. Ceux-ci pourront être choisis par le pilote à partir du site engage (bien évidemment premier arrivé premier servis). Pour les épreuves suivantes, l'emplacement s'effectuera selon le classement scratch provisoire du Championnat pour les 10 premiers, ensuite dans l'ordre des numéros.



ARTICLE 6 – Classements

Trois catégories sont créées à condition que lors de la première épreuve elles soient constituées de plus de cinq pilotes :

- Open
- Junior.. moins de 23 ans
- Vétéran 37 ans révolue avant la première épreuve

Les 3 premiers seront récompensés en fin de saison.

ARTICLE 7

La Commission définit de manière non exhaustive :

- Les quads sportifs : Banshee, Raptor, Suzuki LT-Z400, Prédator 500, Bombardier DS650 ou Baja.
- Les quads de loisirs : Blaster, Polaris Blazer, Kimco 250, quad à 4 roues motrices.

Les nouveaux modèles seront classés en fonction de leur cylindrée et caractéristiques. Sont interdits les quads possédant tout système de différentiel.

ARTICLE 8 - Droit de réserve

La Commission d'Endurance Tout Terrain de la Ligue Midi-Pyrénées se réserve le droit, si besoin est, de modifier en cours de saison le présent règlement pour l'adapter aux conditions particulières d'une épreuve. Le présent règlement annule et remplace les précédents.